

**COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU JEUDI 13 MARS 2025****Extrait du registre des délibérations**Date de convocation :
06/03/2025

Nombre de délégués en exercice	285
Nombre de membres présents	147

L'an deux-mille-vingt-cinq, le treize mars à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes « Josiane Mascarin » au Temple sur Lot sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC.

n°25_006_C

**Objet de la
délibération : Débat
d'Orientations
Budgétaires 2025****Étaient présents :****Présidente :** Madame Geneviève LE LANNIC.**Vice-présidents territoriaux :**

Mesdames, Messieurs :

- Françoise LABORDE, 1^{ère} Vice-Présidente (La Sauvetat sur Lède)
- Jean-Pierre VICINI, 2^{ème} Vice-Président (Thouars sur Garonne)
- Julie CASTILLO, 3^{ème} Vice-Présidente (Casteljaloux)
- Gérard RÉGNIER, 4^{ème} Vice-Président (Villeneuve sur Lot)
- Jean-Pierre MOULY, 5^{ème} Vice-Président (2 voix – Fumel et le SI des eaux de la Lémance)
- Pierre SICAUD, 6^{ème} Vice-Président (Castillonnes)
- Pierre IMBERT, 7^{ème} Vice-Président (Caumont sur Garonne)
- Christine SATTA, 8^{ème} Vice-Présidente (La Croix Blanche)

Délégués titulaires ou suppléants :

Mesdames et Messieurs : Chantal TEYSSIER (Agnac), Christian GIRARDI et Christophe MÊLON (Aiguillon), Didier CARREGUES (Allemans du Dropt), Lionel LABARTHE (Andiran), Pierre ALLEMAND (Anthé), Alain BARAT (Anzex), Françoise MARBOTTE (Armillac), Denis GUILLOU (Baleyssagues), Valérie TONIN (Barbaste), Brigitte PAILLERAS (Beaugas), Bernard ESCOLL (Beaupuy), Yves SABOURIN (Beauziac), Jacques DUBICKI (2 voix – Blanquefort sur Briolance et le SI des Eaux de la Lémance), Bruno SAPHY (Boudy de Beauregard), José RAMOS LOPEZ (Bourgougnague), Jean-Claude VALADIER (Bournel), Jean-Pierre ALBERGUCCI (Bourran), François THOLLON POMMEROL (Boussès), Nicole GÉRION (Cahuzac), Bernard GIROU (Cancon), Alain BAYSSIE (Cassignas), Pascal DOUCET (Casteljaloux), Line LALAUrie (Castelmoron sur Lot),

Philippe HUVELLE (Castelnaud de Gratecambe), Éric DELMOTTE (Caubon Saint Sauveur), Jean-Pierre ARONDEL (Cazideroque), Gérard DELCOUSTAL (Clairac), Dominique ORLIAC (Clermont Dessous), Bernard LAVERGNE (Courbiac), Jean-Pierre TROUPEL (Cours), Chantal GILLES (Dausse), Jocelyne PAUTRAT (Dévillac), Michel DOUSSINE (Douzains), Alain DELANNE (Duras), Jean-Jacques CAPDEVILLA (Escassefort), Patrick DAUBISSE (Escottes), Michel PONTTHOREAU (Fargues sur Ourbise), Maryline DE PARSCAU (Fauguerolles), Jean-Louis LE MANACH (Frespech), Nadine ZANARDO (Grateloup Saint Gayrand), Guy VICTOR (Hautefrage la Tour), Pascal ANDRIEUX (Hautesvignes), Anne LESIMPLE (La Sauvetat du Dropt), Marc BIRAU (Labretonie), Jean-Paul DESTIEU (Lacaussade), Francis FOURNIÉ (Lacépède), Jean-Marc CHATRAS (Lafitte sur Lot), Adrien BEAUDOIN (Lagarrigue), Jacques VERDELET (Lagruère), Jacques ECHEVERRIA (Lannes), Bernard BITTNER (Laparade), Jean-François GUILLOT (Laperche), Jean-Pierre VIGUIER (Laugnac), Jacques TOURNADE (Le Laussou), Bruno LAZZARINI (Le Lédat), Jean-Louis LALAUDE (Le Saumont), Michel MAURIES (Le Temple sur Lot), Alain LARQUEY (Longueville), Alain BUGGIN (Loubès Bernarc), Sébastien CHAUDAGNE (Lusignan Petit), Alain PASCAL (Marmande), Michel REY (Masquières), Françoise JORREY (Mauvezin sur Gupie), Jacques CHAPOLARD (Mézin), Jean-Noël VACQUÉ (Miramont de Guyenne), Claudie CADDoux (Monbahus), Henri CORBEL (Monflanquin), André MESSINES (Monheurt), Michel PAGES (Monségur), Michèle LAFOZ (Monsempron Libos), Jean-Michel BOSC (Montastruc), Marie-Yvonne CONGÉ (Montayral), William BALDI (Montesquieu), René ARCHAMBEAU (Montignac de Lauzun), Joël COURBIER (Montignac Toupinerie), Tino ROSSI (Montpezat d'Agenais), Jean-Pierre DERC (Montpouillan), Pascal DANDY (Monviel), Max MICHEL (Moustier), Hugues DAVID et Thierry BOZZELLI (Nérac), Serge CADIOT (Pardaillan), Manoël VAN CAUTER (Parranquet), Jean-Marc SCHMITZ et Gérard MULLER (Penne d'Agenais), Jean-Jacques TRICHEREAU (Peyrière), Isabelle TEULIERE (Pindères), Jean-Pierre SAGNETTE (Pinel Hauterive), Aldo RUGGERI (Prayssas), Christiane LAFAYE-LAMBERT (Pujols), Christian PENOT (Puysserampion), Thierry TRIAYRE (Rayet), Jean-Pierre ISSERT (Razimet), Alain VERGNIAUD (Rives), Jean-Michel MESSI (Saint Aubin), Nicolas LEBEDINSKY (Saint Avit), Marie-Christine LECOCQ (Saint-Barthélémy-d'Agenais), Bruno RIGAUT (Saint Étienne de Fougères), Jean-Luc PERRY (Saint Eutrope de Born), Jeanine MARSAT (Saint Front sur Lémance), Denis MORVAN (Saint Géraud), Jean-Jacques FOULOU METGE (Saint Jean de Duras), Laurent RINALDI (Saint Laurent), Jean-Michel HUET (Saint Léon), Marie-Christine BICHE (Saint Maurice de Lestapel), Jean-Michel POIGNANT (Saint Pardoux du Breuil), Pierre JEANNEAU (Saint Pastour), Michel SABATHIER (Saint Pé Saint Simon), Michel JAY (Saint Pierre sur Dropt), Marie-Thérèse MÉROT (Saint Sardos), Daniel LESTIEU (Saint Sylvestre sur Lot), Jean-Marc CHAUMANDE (Saint Vite), Didier RESSIOT (Sainte Bazeille), Philippe SALAND (Sainte Livrade sur Lot), Gérard BOUSQUET (Sainte Marthe), Françoise RIVETTA (Sauméjan), Jean-Pierre CALMEL (Sauveterre la Lémance), Joël BRAZZOROTTO (Savignac sur Leyze), Christiane LARTIGUE (Ségallas), Daniel RENTENIER (Sembas),

Guillaume GUÉRIN (Sérignac Péboudou), Emmanuel VIGO (Seyches), Patrick TONIN (Sos), Bernard PATISSOU (Soumensac), Yves DURRAMPS (Taillebourg), Charles GUFFROY (Tombeboeuf), Alain ROLAND (Tourliac), Didier BALSAC (Tournon d'Agenais), Dominique COLOMBINI (Tourtrès), Michel CRÉHEN (Valeilles), Francis PINASSEAU (Verteuil d'Agenais), Daniel FRICARD (Vianne), Denis BERTRAND (Villefranche du Queyran), Alain DALLA MARIA (Villeteau) et Christophe COURRÈGELONGUE (Virazeil).

Étaient présents sans pouvoir de vote :

Messieurs Pierre PRUNET (suppléant à Bourgoynague), Hervé COSTALONGA (suppléant à Seyches).

Étaient absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs : Nadège BISSIÈRES (Agmé), Patrick LABAISSE (Allez et Cazeneuve), Jean-Marie PONS (Allons), Christian LAFOUGÈRE (Ambrus), Romain JOLLY (Auradou), Jannick ORJUBIN (Auriac sur Dropt), Marielle BREUIL (Bazens), Damien LELAURAIN et Pascal MOURGUES (Bias), Alain LERDU (Birac sur Trec), Jean-Marie QUEYREL (Bourlens), Alain LORENZELLI (Bruch), Martin LAVOYER (Brugnac), Jean-Louis MOLINIÉ (Buzet sur Baïse), Serge LAGOURGUE (Calignac), Patrick YAOUANC (Calonges), Jean-Claude RAPHALEN (Cambes), Christian GILLET et Véronique PITTON (Casseneuve), Didier RIVIÈRE (Castella), Jacques MORISE (Castelnau sur Gupie), Marie-Françoise CARLES (Caubeyres), Claudine PINOTEAU (Cavarc), Jean-Jacques LEUGE (Clairac), Christian LAPORTE (Condezaygues), Rémi MOREAU (Coulx), Didier CAYSSILLE (2 voix – Cuzorn et St des eaux de La Lémance), Stéphane ROSSATO (Damazan), Gilles GROSJEAN (Dolmayrac), Julien ERNOUT (Doudrac), Léo SUAREZ (Durance), Serge LARROCHE (Espies), Gilbert DUFOURG (Fauillet), Sophie MARTIN (Ferrensac), Nicolas RAVEL (Feugarolles), Brigitte CERVERA (Fieux), Jean-Luc DELRIEU (Fongrave), William MIALLET (Fourques sur Garonne), Paulette LABORDE (Francescas), Mireille PROVENT (Frégimont), Maxime ALBASI (Fumel), Georges LEBON (Galapian), Bruno GUEDES PIRES (Gavaudun), Jean-Louis MARCHI (Gontaud de Nogaret), Jean-Pierre PEROLARI (Granges sur Lot), Éric JEAN (Grézet Cavagnan), Chrystel COLMAGRO (Houillès), Catherine SCHAUMBURG (La Réunion), Nicole BERNADET (Labastide Castel Amouroux), Gérard COURATIN (Lacapelle Biron), Françoise NOVAK (Lachapelle), David DUSSEVAL (Lagupie), Alain BOUCHERON (Lalandusse), Pascal BOUTAN (Lamontjoie), Philippe CHIBOUT (Laroque Timbaut), Serge PERES (Lasserre), Habib HANANA (Lauzun), Christelle PRUVOST et Sébastien CRUSSIÈRE (Lavardac), Jean MARBOUTIN (Lavergne), Pierre REAU (Le Fréchou), Benoît NUNES (Le Mas d'Agenais), Marie-France VILLES (Le Nomdieu), Christian PAGNOT (Lévignac de Guyenne), Bernard GARIN (Leyritz Moncassin), Isabelle LABONNE (Lougratte), Arnaud PILON (Madaillan), Muriel FIGUEIRA (Marmande), Bernard BARRIÈRE (Massels), Philippe AMBROISE (Massoulès), François BOUYOU (Mazières Naresse), Luc SAUVE (Miramont de Guyenne), Éric MARCUZZO (Monbalen), Francis MALISANI (Moncaut), Christian VIDAL (Monclar d'Agenais), Denis DELFOUR (Moncrabeau), Patrick FERRÉ (Monflanquin), Jérôme BONNE (Montagnac sur Auvignon), Pascal PAVARD (Montagnac sur Lède), Stéphane MARTIN (Montauriol), Laurent AUROUX (Montaut), Henri DE COLOMBEL (Montgaillard),

Yoann KEMPEN (Moulinet), Maurice PIERRE (Nicole), Henri MATTANA (Pailloles), Marcel CALMETTE (Pauilhac), Jean-Pierre SUAREZ (Pompiey), Jean-Pierre ADAM (Pompogne), Thierry BROUILLARD (Port Sainte Marie), Joël CHRÉTIEN (Poudenas), Jean-Michel LAFFARGUE (Puch d'Agenais), Cécile DURGUEIL (Pujols), Pierre CAMANI (Puymiclan), Alain LALANNE (Réaup Lisse), Jean-Pierre VILLENEUVE (Roquecor), Éric TRELLU (Roumagne), Bernard REGNARD (Saint Amans du Pech), Christine DELMAS (Saint Antoine de Ficalba), Jean-Pierre CADRET (Saint Astier), Benjamin BONIFAY (Saint Beauzeil), Pascal GALOPIN (Saint Colomb de Lauzun), Sophie FRÉJAFON (Saint Étienne de Villeréal), Christelle BAISIR (Saint Georges), Bernard SAUBOI (Saint Léger), Jean-Luc MINBIELLE (Saint Martin Curton), Pierre ZARA (Saint Martin de Villeréal), Michel LAFARGUE (Saint Martin Petit), Marie-José BONADONA (Saint Pardoux Isaac), Grégory CAMARA GONZALES (Saint Pierre de Buzet), Jean-Louis BONETTI (Saint Quentin du Dropt), Sylvie RECOUSSINE (Saint Robert), Martine MASSOU (Saint Salvy), Mathieu DELIGNAC (Saint Sernin), Yann BIHOUEE (Saint Sylvestre sur Lot), Bruno BUISSON (Saint Vincent de Lamontjoie), Antoine MILANES (Sainte Bazeille), Daniel CHATAING (Sainte Colombe de Duras), Xavier JOURD'HUI (Sainte Colombe de Villeneuve), Christine MERLIN CHABOT (Sainte Gemme Martailac), Michel DAYNES (Sainte Livrade sur Lot), Patrice JACQUIN (Sainte Maure de Peyriac), Jannick CAZETTE (Salles), Laurent MERCIER (Savignac de Duras), Alain BROUILLET (Sénestis), Jean-Luc MUCHA (Thézac), Mathieu PELERIN (Tonneins), Marie-Thérèse POUCHOU (Trémons), Jean-Pierre LOPEZ (Trentels), Philippe BOURGOIN (Varès), Alexandre MARCOMINI (Villebramar), Pascal CHAUGIER (Villeneuve de Duras), Freddy GUEUDIN, Michel LAVILLE et Guillaume LEPERS (Villeneuve sur Lot), Jean-Jacques CAMINADE (Villeréal), Brigitte RIBERA (Xaintrailles) et Didier VAYSSIÈRE (SI des eaux de La Lémance).

Secrétaire de Séance : Julie CASTILLO

DÉLIBÉRATION du COMITÉ SYNDICAL n° 25_006_C**Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2025**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3 ;

VU l'Arrêté inter préfectoral n°47-2022-12-27-00001 en date du 27 décembre 2022 et ses statuts applicables au 01^{er} janvier 2023,

VU le Règlement Intérieur du Syndicat EAU47 approuvé par délibération n°21_076_C du 25 novembre 2021, et notamment **son article 13** qui détaille les conditions dans lesquelles est tenu le Débat d'Orientations Budgétaires ;

VU le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) retraçant les informations nécessaires au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) annexé à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT que le DOB fait suite aux propositions des Commissions Territoriales qui se sont déroulées en février 2025 en intégrant tant que faire se peut leurs programmations de travaux et de prestations soumis à leurs arbitrages ;

CONSIDÉRANT que le ROB a été transmis à chaque membre du Comité et qu'il doit donner lieu à un débat et faire l'objet d'un vote ;

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue une étape essentielle de la procédure budgétaire. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative de l'assemblée délibérante en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière du Syndicat préalablement au vote du Budget Primitif.

Conformément à l'article L. 2312-1 du C.G.C.T., il doit se tenir au sein du Comité Syndical dans les 2 mois précédant le vote du Budget Primitif. Au cours de ce débat, des orientations doivent être fixées ou entérinées pour permettre l'élaboration du projet de Budget Primitif.

Le DOB a pour objectifs :

- D'établir un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour chaque compétence exercée ainsi que pour les investissements de la structure,
- De piloter les finances du Syndicat EAU47, de façon prospective, en respectant certains ratios prudentiels (capacités d'autofinancement et de désendettement).

Le ROB comprend :

- Les orientations budgétaires,
- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel (évolution de la masse salariale, répartition des effectifs, avantages sociaux,)
- Les engagements pluriannuels envisagés,
- Des informations sur la structure et la gestion de la dette contractée.

Madame la présidente propose à l'assemblée délibérante de voter afin de prendre acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

**Après en avoir délibéré,
le Comité Syndical,**

à l'unanimité des membres présents,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) relatif à l'exercice 2025, selon les modalités prévues par le Règlement Intérieur du Comité Syndical, et sur la base des éléments détaillés dans le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) annexé à la délibération ;

DONNE POUVOIR à la Présidente pour signer la présente délibération ainsi que toutes pièces s'y rapportant, et en assurer son exécution.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre,

La Présidente	La secrétaire de séance
Geneviève LE LANNIC	Julie CASTILLO